

POLITIQUE ACTUALISÉE DU PAM EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES: PROJET DE POLITIQUE ANNOTÉ

Historique

1. Dans sa politique en matière de changements climatiques (2017), le PAM établit les principes directeurs à appliquer et les domaines dans lesquels intervenir pour appuyer l'adaptation aux changements climatiques et renforcer la résilience des moyens d'existence et des systèmes alimentaires face aux chocs et aux facteurs de perturbation d'origine climatique. La conclusion de l'évaluation de la politique du PAM en matière de changements climatiques et de sa politique en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe (2011) conduite en 2022¹ a été que, pendant la période ayant suivi l'approbation des politiques initiales par le Conseil d'administration, l'action climatique a été plus systématiquement intégrée dans l'ensemble du PAM, et les programmes relatifs aux incidences des changements climatiques sur la sécurité alimentaire et la nutrition ont sensiblement gagné en importance. À l'issue de l'évaluation, il a été recommandé que la politique en matière de changements climatiques soit actualisée pour tenir compte de l'évolution du contexte international, traduire la nature transversale de la question des changements climatiques dans toutes les opérations du PAM et intégrer les enseignements tirés de la mise en œuvre de la politique.

Contexte mondial

La crise climatique est une crise humanitaire

2. Depuis l'approbation de la première politique du PAM en matière de changements climatiques en 2017, l'accélération de la multiplication et de l'aggravation des phénomènes climatiques extrêmes a étonné même la communauté scientifique². Il est manifeste désormais que les effets des changements climatiques continueront de mettre à rude épreuve un système humanitaire déjà débordé par des besoins humanitaires croissants et qui ne cessent de s'accroître au carrefour des conflits et des chocs économiques et environnementaux.

¹ PAM. 2023. *Evaluation of WFP's disaster risk reduction and climate change policies*.

² Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. 2023. *Climate Change 2023: Synthesis Report. Summary for Policymakers*.

3. Entre 2010 et 2020, 83 pour cent de toutes les catastrophes causées par des phénomènes naturels ont été liées à des épisodes climatiques extrêmes – inondations, tempêtes, sécheresses et vagues de chaleur. Ensemble, ces catastrophes ont fait plus de 410 000 victimes et ont touché 1,7 milliard de personnes³. En 2022, les phénomènes climatiques extrêmes ont fait basculer 57 millions de personnes dans la faim, à un niveau de crise ou d'urgence⁴, et poussé 32 millions de personnes à se déplacer à l'intérieur de leur propre pays⁵.
4. Les changements climatiques font évoluer les schémas des crises humanitaires car certains aléas, comme les vagues de chaleur, deviennent plus courants⁶ et d'autres, comme les orages tropicaux, se comportent de manière moins prévisible⁷. Les incidences des changements climatiques continueront de creuser les inégalités sociales et économiques, exacerbant les problèmes que les femmes, les filles et les autres groupes touchés d'une manière disproportionnée rencontrent en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et renforçant les normes sociales et les barrières structurelles qui limitent leur capacité à gérer les risques. Partout dans le monde, les systèmes alimentaires sont particulièrement vulnérables face aux effets des chocs climatiques. Ils doivent aussi s'adapter aux facteurs de perturbation à long terme qui sont associés à des régimes climatiques plus variables et imprévisibles. La production, la transformation, la distribution et la consommation des denrées alimentaires sont à l'origine d'un tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre – preuve supplémentaire de l'importance que revêtent les systèmes alimentaires diversifiés à faible émission de carbone et résilients face aux aléas climatiques⁸. La communauté internationale doit apporter un appui coordonné aux gouvernements pour améliorer la performance et la résilience des systèmes alimentaires et faire en sorte que les communautés vulnérables soient en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels dans un contexte climatique en pleine évolution.

L'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets sont trop limitées et trop lentes

5. En février 2024, le monde a conclu sa première période de 12 mois pendant lesquels les températures moyennes ont dépassé le seuil critique de réchauffement planétaire de +1,5°C⁹. Cela signifie que la possibilité qui nous était encore donnée de réduire les émissions mondiales et d'accélérer la transformation requise pour maintenir en permanence le réchauffement mondial dans la limite de +1,5°C fixée dans l'Accord de Paris commence à s'éloigner¹⁰. Actuellement, le monde se dirige vers une hausse de la température comprise

³ Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. *Rapport sur les catastrophes dans le monde 2020: Contre marées et chaleur. S'attaquer ensemble aux conséquences humanitaires de la crise climatique.*

⁴ Réseau d'information sur la sécurité alimentaire et Réseau mondial contre les crises alimentaires. 2023. *2023 Global Report on Food Crises*. À mettre à jour avec les numéros disponibles les plus récents.

⁵ Observatoire des situations de déplacement interne. *Rapport mondial sur le déplacement interne 2023. Déplacement interne et sécurité alimentaire.*

⁶ Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat souligne dans son rapport de synthèse pour 2023 la multiplication attendue des vagues de chaleur et des sécheresses.

⁷ Organisation météorologique mondiale. 2023. *Le cyclone tropical Freddy pourrait établir un nouveau record* (page Web en anglais seulement).

⁸ X. Xu et autres. 2021. *Global greenhouse gas emissions from animal-based foods are twice those of plant-based foods.*

⁹ Copernicus Climate Change Service. 2024. *"Copernicus: In 2024, the world experienced the warmest January on record"*.

¹⁰ L'Accord de Paris est un traité international juridiquement contraignant qui est entré en vigueur en novembre 2016 et porte sur l'atténuation des changements climatiques, l'adaptation et les financements.

entre 2,5°C et 2,9°C¹¹, ce qui conduirait à des points de rupture dans les systèmes sociaux et environnementaux et provoquerait une envolée sans précédent des besoins humanitaires. Pour éviter ce scénario, les pays doivent préciser leurs engagements en matière d'atténuation des changements climatiques et réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 42 pour cent par rapport aux scénarios politiques actuels afin de revenir sur la voie de la réalisation de l'objectif de +1,5°C fixé dans l'Accord de Paris.

6. En se fondant sur les tendances actuelles en matière d'émission, les scientifiques prévoient que la limite de température de +1,5°C pourrait être irrémédiablement franchie dès 2030, ce qui aurait des conséquences colossales pour le développement social et économique, les écosystèmes et les systèmes alimentaires. Pour se préparer à un avenir de ce type, les pays doivent associer des actions ambitieuses d'atténuation des changements climatiques à des investissements urgents dans les institutions, les systèmes et les processus qui contribuent à l'amélioration de la gestion des risques climatiques et à l'adaptation aux effets des changements climatiques.
7. Depuis l'approbation de la politique du PAM en matière de changements climatiques en 2017, la nécessité d'investir et d'allouer des financements pour renforcer les capacités d'adaptation et la résilience de moyens d'existence et de systèmes alimentaires tenant compte des aléas climatiques est devenue considérablement plus pressante. Malgré les signes manifestes d'une multiplication accélérée des risques et des incidences climatiques partout dans le monde, le déficit de financement en faveur de l'adaptation aux changements climatiques dans les pays en développement ne cesse de se creuser et s'établit aujourd'hui entre 194 milliards de dollars É.-U. et 366 milliards de dollars par an¹².
8. Dans les lieux les plus fragiles et les plus vulnérables au monde, les gouvernements et les communautés sont tout particulièrement disconnectés des financements destinés à la gestion des risques climatiques et au renforcement des systèmes d'adaptation aux changements climatiques, de réduction des risques de catastrophe et de préparation aux situations d'urgence^{13, 14}. L'absence d'investissement stratégique fourni en temps utile en faveur de l'adaptation aux changements climatiques et l'incapacité à faire entendre la voix et les besoins des groupes marginalisés se traduisent au niveau des systèmes alimentaires par des pertes et des préjudices qui auraient pu être évités; d'un autre côté, les répercussions des aléas climatiques sur les populations vulnérables s'intensifient, exacerbant les inégalités¹⁵. Aujourd'hui, les communautés locales sont confrontées aux changements climatiques sur des périodes qui s'évaluent en semaines ou en mois, alors que ces phénomènes semblaient auparavant lointains, à des années voire des décennies de distance.

¹¹ Programme des Nations Unies pour l'environnement. 2023. *Rapport 2023 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions: Un message repassé en boucle – Les températures atteignent de nouveaux sommets, mais le monde ne parvient pas à réduire les émissions (une fois de plus)* (rapport complet en anglais seulement).

¹² Programme des Nations Unies pour l'environnement. 2023. *Rapport 2023 sur le déficit d'adaptation au climat: Un manque de financement et de préparation – L'insuffisance des investissements et de la planification en matière d'adaptation au climat expose le monde au danger* (rapport complet en anglais seulement).

¹³ Organisation de coopération et de développement économiques. 2023. *Development finance for climate and environment-related fragility: Cooling the hotspots*.

¹⁴ Programme des Nations Unies pour le développement. 2021. *Climate Finance for Sustaining Peace: Making climate finance work for conflict-affected and fragile contexts*, et Organisation de coopération et de développement économiques. 2023. *Development finance for climate and environment-related fragility: Cooling the hotspots*.

¹⁵ Selon la page Web du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés consacrée à [l'action climatique dans le monde](#) (en anglais seulement), des millions de réfugiés, de personnes déplacées et d'apatrides vivent dans des zones particulièrement touchées par les changements climatiques ("*climate hotspots*"), où manquent généralement les ressources nécessaires pour s'adapter à un environnement toujours plus inhospitalier.

Proposition de valeur du PAM

9. Le double échec de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à leurs effets a des incidences non négligeables du point de vue des pertes et des préjudices subis dans les pays où le PAM intervient, et cet échec menace d'accroître les besoins humanitaires. Face à cette nouvelle réalité opérationnelle, le PAM doit établir des priorités lorsqu'il prend des décisions en matière de planification, de partenariat et d'investissement pour:
 - répondre avec plus d'efficacité et plus d'efficacités aux besoins en matière de sécurité alimentaire et de nutrition associés aux incidences directes et indirectes d'un climat en pleine évolution;
 - renforcer l'adaptation aux changements climatiques, la gestion des risques climatiques et les capacités de résilience à l'intention des communautés et des institutions dans les contextes exposés et vulnérables;
 - exploiter son leadership éclairé, son savoir-faire technique et sa présence sur le terrain pour accélérer les activités relatives aux prévisions et à la protection climatiques dans les environnements fragiles;
 - réduire sa propre empreinte environnementale et son empreinte carbone dans l'ensemble de ses programmes et opérations.
10. Fort des enseignements tirés de la première phase de la mise en œuvre de sa politique en matière de changements climatiques (2017–2023), le PAM accordera la priorité aux principes suivants pendant la prochaine phase:

i) Anticiper, préparer et protéger

Les chocs climatiques sont souvent prévisibles et les méthodes scientifiques utilisées pour les prévoir sont de plus en plus fiables. Les mesures préventives permettent de sauver des vies, de gagner du temps et d'économiser de l'argent – comme l'a démontré l'expansion des programmes d'alerte rapide et d'action anticipée du PAM au cours des cinq dernières années. En définissant des seuils de déclenchement précis et en travaillant en collaboration avec les gouvernements, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales (ONG) partenaires, le PAM alerte les communautés sur les chocs climatiques imminents et lance des campagnes locales de préparation et de prévention qui aident les populations à faire face aux effets attendus.

ii) Évaluer, intégrer et ancrer localement

Les éléments factuels tirés des programmes du PAM relatifs à la résilience et au climat^{16, 17} montrent que la résilience des communautés locales face aux chocs climatiques est déterminée par le degré auquel les personnes ont accès aux ressources et sont capables de s'organiser elles-mêmes avant et pendant les périodes où elles ont besoin d'aide. Pour le PAM, cela signifie élaborer des programmes intégrés tenant compte des risques, qui mettent l'accent sur une approche équilibrée du renforcement du capital humain, social, naturel, productif, financier et politique. Dans les contextes où cet équilibre est chroniquement et structurellement défaillant, ce type de programmes exige du PAM qu'il abandonne les activités de distribution et son rôle d'exécutant et centre plutôt ses efforts d'une manière stratégique sur le

¹⁶ PAM. 2023. *Niger, Resilience Learning in the Sahel: Impact Evaluation*.

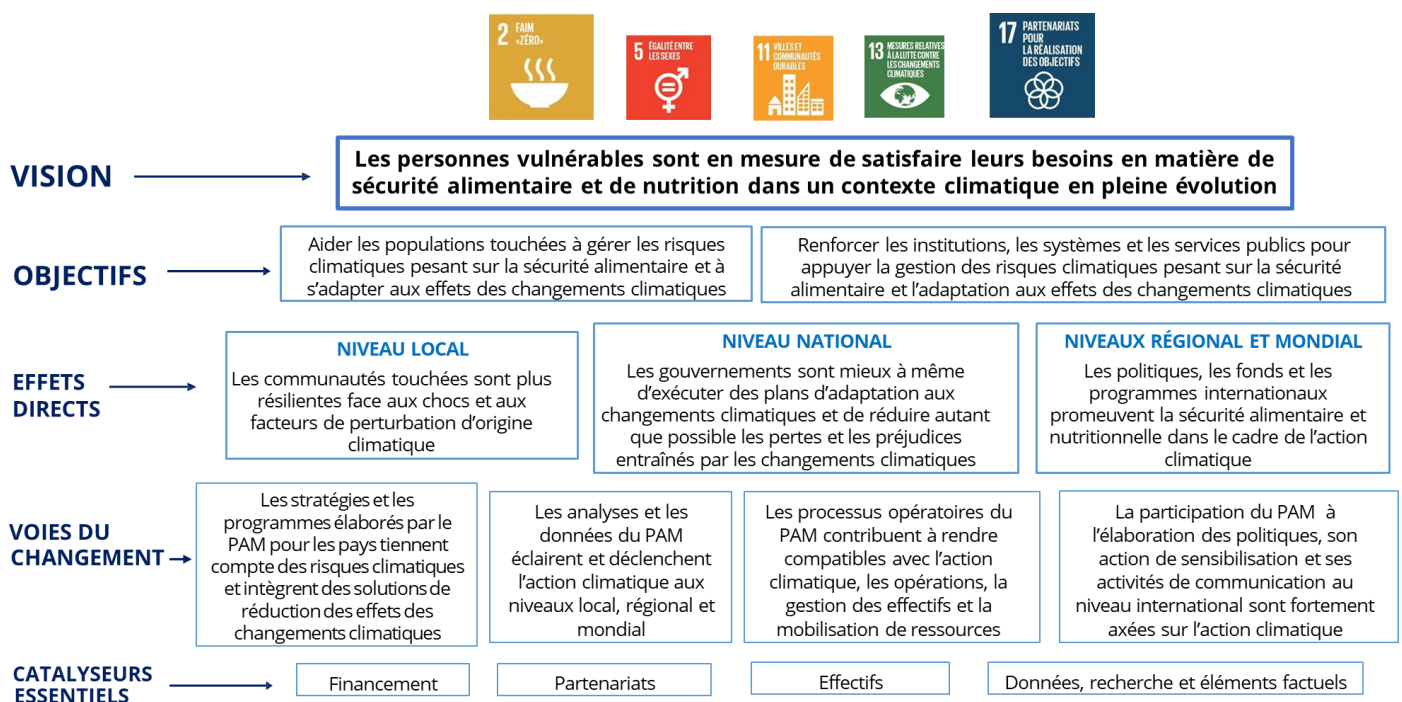
¹⁷ PAM. 2021. *Acting Before a Flood to Protect the Most Vulnerable: An Independent Review of WFP's Anticipatory Cash Transfers in Bangladesh*.

renforcement du pouvoir d'action, les capacités, le rôle moteur et la gouvernance des acteurs locaux.

iii) Mobiliser, jouer un rôle de catalyseur et établir des partenariats

La vulnérabilité face aux changements climatiques est multidimensionnelle. Elle est liée aussi à la pauvreté de revenu, aux inégalités économiques et sociales et à l'absence de sécurité humaine et de sûreté de l'État. Les solutions à la vulnérabilité sont également multidimensionnelles et exigent la mise en place de partenariats institutionnels et financiers solides au nexus entre action humanitaire, développement, paix et action climatique. Les enseignements tirés de la première phase des programmes du PAM relatifs au climat et à la résilience montrent que les approches les plus efficaces en matière d'adaptation aux changements climatiques – comme le programme intégré du PAM en faveur de la résilience au Sahel ou son programme mondial d'action anticipée – sont tous les deux institutionnellement et financièrement intégrés. Ils échelonnent et combinent différentes sources de financement en faveur de l'action humanitaire, du développement et de l'action climatique et reposent sur l'établissement de partenariats durables entre les gouvernements, des organismes des Nations Unies, des ONG, des institutions de recherche et des acteurs locaux. Outre qu'ils assurent une base de financement plus durable, ces partenariats sensibilisent également à la question de l'adaptation aux changements climatiques et stimulent la production d'éléments factuels et le partage des connaissances.

Théorie du changement



11. Harmonisée avec le Plan stratégique du PAM et fruit d'une série de consultations menées en interne et à l'extérieur, la politique actualisée du PAM en matière de changements climatiques énonce une **vision** qui est que les personnes exposées aux chocs et aux facteurs de perturbation d'origine climatique sont en mesure de satisfaire leurs besoins en matière de sécurité alimentaire et de nutrition dans un contexte climatique en pleine évolution. La concrétisation de cette vision reposera sur la réalisation de deux **objectifs** complémentaires:
 - i) aider les populations touchées à gérer les risques climatiques pesant sur la sécurité alimentaire et à s'adapter aux effets des changements climatiques;
 - ii) renforcer les institutions, les systèmes et les services publics pour appuyer la gestion des risques climatiques pesant sur la sécurité alimentaire et l'adaptation aux effets des changements climatiques.
12. Ces objectifs seront atteints au moyen de l'obtention de trois **effets directs** aux niveaux local, national, régional et mondial, qui ont trait à la résilience des communautés et des institutions locales, à la capacité d'adaptation des organisations publiques et à l'intégration des questions de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans les politiques, les fonds et les programmes régionaux et mondiaux relatifs au climat. Ces effets directs ne sont pas indépendants les uns des autres et peuvent se recouper dans les contextes où les programmes communautaires relatifs à l'adaptation et à la résilience sont reliés à des actions de renforcement des systèmes de gestion des risques climatiques et des risques de catastrophe et de planification de la préparation aux situations d'urgence, ou bien complètent ces systèmes.
13. **Voies du changement:** pour faciliter la concrétisation de ces effets directs, le PAM établira des voies du changement complémentaires, notamment dans ses plans stratégiques de pays (PSP) et ses programmes; ses activités d'analyse des risques climatiques et de production de données dans ce domaine; ses processus liés aux opérations, à la gestion des effectifs et à l'administration; et sa participation à l'élaboration des politiques, son action de sensibilisation et ses activités de communication au niveau international. Par exemple, pour faire en sorte que la question de l'adaptation aux changements climatiques soit intégrée dans l'ensemble des interventions du PAM au niveau des pays, les PSP doivent tenir compte des risques et être en prise sur les besoins et les priorités en matière d'adaptation aux effets des changements climatiques aux niveaux national et local. Les données factuelles et les résultats d'analyses issus des projets spécifiquement axés sur la question climatique ou intéressant ce domaine seront essentiels pour définir "ce qui marche" dans différents contextes de risque. La simplification et la rationalisation des processus opératoires d'accès, de prévision et de fourniture de financements spécifiquement affectés à l'action climatique et des processus opératoires de recrutement, de fidélisation et de formation de spécialistes des questions climatiques faciliteront aussi la mise en place d'opérations compatibles avec l'action climatique. De plus, l'efficacité du PAM en matière de promotion des solutions climatiques et de sensibilisation à ces questions dans les forums politiques internationaux reposera sur les efforts déployés en permanence à l'échelon de la direction ainsi que sur l'adoption systématique d'une approche stratégique pour l'établissement de partenariats en interne et à l'extérieur.

14. **Une question transversale:** l'ensemble des interventions menées au niveau des pays varie selon le profil en matière de risques climatiques, l'environnement politique et le cadre institutionnel caractérisant le pays, tandis que l'action climatique au PAM est transversale et applicable à toutes les fonctions opérationnelles et programmatiques. La politique en matière de changements climatiques est donc étroitement harmonisée avec la politique en matière de résilience (2024), le cadre conceptuel pour la réduction des risques de catastrophe (2024), la politique environnementale (2017), la politique en matière de préparation aux situations d'urgence (2017),; la politique relative aux achats locaux et régionaux de produits alimentaires (2019), la politique en matière de renforcement des capacités des pays (2022), la politique en matière de problématique femmes-hommes (2022), la politique en matière de protection et d'obligation redditionnelle (2020), et les futures politiques en matière d'alimentation scolaire (2024) et d'ancrage local (ou localisation) (2025)¹⁸.

Effet direct 1: Les communautés touchées sont plus résilientes face aux chocs et aux facteurs de perturbation d'origine climatique

15. **Atténuation des changements climatiques:** les programmes du PAM relatifs à la création d'actifs et aux moyens d'existence¹⁹ contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre en restaurant les sols et les écosystèmes, en appuyant l'agriculture régénératrice et durable et en mettant en place des circuits courts et en optimisant l'utilisation des ressources dans le cadre des achats. En accord avec les principes de l'initiative des Nations Unies "Greening the Blue" (Du bleu au vert)²⁰, le PAM met au point des solutions qui permettront d'améliorer la durabilité environnementale dans ses opérations liées à la chaîne d'approvisionnement – depuis les achats jusqu'au transport et à l'entreposage – et de réduire l'empreinte carbone de ses opérations sur le terrain grâce à une meilleure efficacité énergétique en ce qui concerne son parc de véhicules et ses locaux, à des consignes de voyage tenant compte des émissions de carbone et à la mise en œuvre des principes de l'économie circulaire²¹.
16. **Adaptation aux changements climatiques:** les programmes du PAM relatifs à la création d'actifs et aux moyens d'existence appuient les initiatives d'adaptation gérées localement et la transposition à plus grande échelle des solutions d'adaptation écosystémiques. En collaboration avec un éventail de partenaires locaux, le PAM soutient la restauration des écosystèmes et des infrastructures dégradés et promeut les pratiques agricoles écologiques et diversifiées, l'adoption de "compétences vertes" et les pratiques agricoles résilientes face aux aléas climatiques, ainsi que l'optimisation de l'utilisation des ressources naturelles dans les systèmes alimentaires et les filières de produits alimentaires. Les programmes du PAM concernant la résilience constituent une composante centrale de son portefeuille d'activités d'adaptation à assise communautaire, favorisant l'ancrage local et la collaboration avec les institutions locales, la société civile et les organisations dirigées par des femmes. L'approche du PAM consiste à ne pas perdre de vue l'objectif de résilience lorsqu'il travaille dans des domaines tels que la transformation et l'entreposage après récolte, la protection des

¹⁸ "Recueil des politiques relatives au Plan stratégique" (WFP/EB.2/2023/4-C).

¹⁹ Pour un complément d'information, voir la page Web du PAM consacrée aux activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs: https://fr.wfp.org/assistance-alimentaire-contre-biens-communautaires?_ga=2.207964370.1322575354.1711708302-683615231.1693230132.

²⁰ "Greening the Blue" (Du bleu au vert) (page Web en anglais seulement) est une initiative à l'échelle du système des Nations Unies gérée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

²¹ Les liens vers la politique environnementale du PAM, la stratégie en matière de durabilité et les cobénéfices en matière d'atténuation apportés par les programmes écosystémiques axés sur la résilience seront ajoutés ici à un stade ultérieur, une fois les politiques prêtes.

moyens de production contre les risques climatiques, ou encore la mise en place de systèmes de protection sociale réactifs face aux chocs à l'intention des petits exploitants²². L'approche vise aussi à aider les institutions locales à préserver les gains en matière de résilience et à appuyer le relèvement après les chocs et les catastrophes d'origine climatique, notamment grâce au renforcement des infrastructures communautaires et à une planification de l'utilisation des terres tenant mieux compte des risques. Dans ce contexte, le PAM renforcera aussi les capacités d'adaptation aux effets des changements climatiques dans les zones péri-urbaines caractérisées par de fortes concentrations de personnes vulnérables en situation d'insécurité alimentaire. En complément, dans toutes ses opérations, le PAM accordera une plus large place aux pratiques et aux produits de base compatibles avec l'action climatique dans les chaînes d'approvisionnement.

17. **Préparation aux catastrophes et réduction des risques:** pour réduire les besoins humanitaires en cette période de multiplication des catastrophes d'origine climatique, il faut combiner des activités d'adaptation à long terme et des activités de préparation aux catastrophes, de réduction des risques et de protection, à court terme. À cet égard, le PAM est déterminé à renforcer les protocoles de préparation aux situations d'urgence tant au niveau communautaire qu'au niveau national; à faciliter et à rendre plus équitable l'accès à l'information météorologique; à accroître la portée, la fiabilité et l'accessibilité des systèmes d'alerte rapide liés au climat²³; à activer et à mettre en œuvre des plans de secours d'urgence locaux au titre de l'action anticipée²⁴; à améliorer la résilience des chaînes d'approvisionnement mondiales et locales en consultation avec les personnes touchées, y compris les groupes marginalisés et les organisations locales dirigées par des femmes; et à transposer à plus grande échelle les solutions de financement de la gestion des risques de catastrophe à l'intention des petits exploitants et des opérations humanitaires²⁵. Dans l'ensemble de son portefeuille de programmes relatifs à l'adaptation et à la résilience gérés localement, le PAM s'attachera en priorité à favoriser l'intégration avec les systèmes et les services facilitant l'accès aux prévisions climatiques et à la protection financière.
18. **Dans le cadre de toutes les activités relevant de l'effet direct 1,** le PAM placera les personnes au centre de ses préoccupations, ce qui signifie que l'ensemble des groupes sociaux qui sont touchés d'une manière disproportionnée par la crise climatique²⁶, en particulier les femmes et les filles, seront associés à tous les aspects de la protection physique et financière et en bénéficieront. Le PAM a œuvré pour que les femmes accèdent à l'assurance contre les risques climatiques²⁷ et à l'inclusion financière²⁸ et il continuera d'associer tous les groupes touchés à l'élaboration de l'action climatique aux niveaux individuel et collectif²⁹.

²² PAM. 2023. *Changing Lives - Social Protection*.

²³ PAM. 2023. *Anticipating Weather and Climate Risk – Weather Information for the Global Public Good*.

²⁴ Pour en savoir plus, voir la page Web du PAM sur [les mesures d'anticipation](#) (en anglais seulement).

²⁵ Pour en savoir plus, voir la page Web du PAM sur [la gestion des risques climatiques, l'assurance et le financement](#) (en anglais seulement).

²⁶ L'objectif 2 de la "[Politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes de 2022](#)" (WFP/EB.1/2022/4-B/Rev.1) est de "s'attaquer aux causes profondes des inégalités entre les femmes et les hommes qui influent sur la sécurité alimentaire et la nutrition".

²⁷ PAM. 2023. *Climate Risk Protection for Vulnerable Communities and Countries*.

²⁸ PAM. 2023. *Gender & Risk Finance – From Micro to Macro: Examples of Inclusive Disaster Risk Financing in LAC and West Africa*.

²⁹ La présente politique concordera étroitement avec la "[Politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes de 2022](#)" (WFP/EB.1/2022/4-B/Rev.1).

19. **L'action climatique pour les femmes et les filles:** les effets des changements climatiques touchent tout le monde, mais d'une manière inégale. Les femmes et les filles sont touchées d'une manière disproportionnée par les chocs et les facteurs de perturbation d'origine climatique. Les inégalités quant aux rôles joués et aux responsabilités endossées font qu'il est difficile pour les femmes et les filles d'accéder à la terre, aux services financiers et à l'information et de les contrôler, ainsi que de participer à la prise des décisions relatives à l'allocation des ressources naturelles. Cette situation se traduit par des disparités en matière d'exposition aux facteurs de perturbation et aux chocs d'origine climatique, de capacité d'adaptation, de préférence et de choix au regard de la réponse à donner aux changements climatiques, et de participation aux politiques adaptées à l'évolution du climat. Par exemple, les ressources en eau sont soumises à une pression croissante et, dans 80 pour cent des ménages qui en manquent dans le monde, ce sont les femmes et les filles qui sont chargées d'aller chercher l'eau³⁰. Elles doivent marcher de plus en plus loin en quête de cette ressource rare, ce qui accroît leur exposition aux violences sexistes et limite le temps dont elles disposent pour mener des activités économiques et s'instruire. Il est aujourd'hui estimé que les changements climatiques mettront brutalement un terme à la scolarisation de 12,5 millions de filles chaque année³¹. Pour comprendre les différentes incidences des changements climatiques, il faut que la conception et la mise en œuvre des programmes du PAM fassent écho, volontairement et d'une manière équitable, à la voix et aux besoins des personnes les plus marginalisées. *[à compléter à un stade ultérieur à l'issue de consultations supplémentaires]*

Effet direct 2: Les gouvernements sont mieux à même d'exécuter des plans d'adaptation aux changements climatiques et de réduire autant que possible les pertes et les préjudices entraînés par les changements climatiques

20. Le PAM travaille en collaboration avec les gouvernements au renforcement de l'analyse des risques climatiques en relation avec la sécurité alimentaire afin d'éclairer la conception et la mise en œuvre des politiques agricoles, des plans nationaux d'adaptation, des plans nationaux de gestion des risques de catastrophe et des contributions déterminées au niveau national au titre de l'Accord de Paris. Le PAM fournit aussi des avis aux institutions publiques sur un ensemble de services de gestion des risques climatiques et de préparation aux catastrophes.
21. Depuis l'adoption de sa première politique en matière de changements climatiques en 2017, le PAM a intensifié son appui en faveur des institutions nationales et locales et a renforcé les capacités et les systèmes des pouvoirs publics en matière d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe. La demande des gouvernements concernant un appui de ce type porte sur toutes les étapes de la conception des politiques, de la planification des investissements et de la prise de décisions. Pour répondre à ce besoin, le PAM tire parti de son savoir-faire technique en matière de gestion des risques climatiques et des risques de catastrophe³², de gestion communautaire des ressources naturelles, de diversification des moyens d'existence et de protection sociale; de sa forte présence sur le terrain, y compris dans des contextes fragiles et en proie à des conflits; de ses systèmes de fourniture d'assistance monétaire ou d'assistance alimentaire; de ses multiples partenariats

³⁰ Fonds des Nations Unies pour l'enfance et Organisation mondiale de la Santé. 2023. *Progress on household drinking water, sanitation and hygiene 2000–2022: Special focus on gender*.

³¹ Fonds Malala. 2021. *A greener, fairer future: Why leaders need to invest in climate and girls' education*.

³² L'approche adoptée par le PAM en matière de gestion des risques climatiques est harmonisée avec le *Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015–2030*.

avec les institutions locales (y compris des écoles et des groupements d'agriculteurs); et de son aptitude à intervenir rapidement et à l'échelle requise.

22. Le PAM continuera de travailler en collaboration avec les institutions publiques pertinentes à la réalisation de l'analyse des risques climatiques et des effets des changements climatiques au niveau des pays, notamment en s'appuyant sur l'analyse intégrée du contexte, les profils nationaux de risque climatique et la modélisation et les prévisions climatiques. Cette collaboration éclaire l'élaboration et la mise à jour des PSP.
23. Le PAM est déterminé à travailler aux côtés de ses partenaires de l'action humanitaire et du développement pour aider les gouvernements à concevoir et à mettre en œuvre des projets d'adaptation aux changements climatiques qui permettent de réduire les risques climatiques pesant sur la sécurité alimentaire. Il s'agit notamment de faciliter l'accès des gouvernements aux instruments de financement bilatéral et multilatéral de l'action climatique, comme le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'adaptation³³, et de plaider au niveau national, par l'intermédiaire des bureaux de pays, pour la conduite d'une action climatique en prise sur le contexte. Fort de son savoir-faire et de ses capacités en matière de réduction des risques de catastrophe et de préparation aux situations d'urgence, le PAM sera disposé à être le partenaire d'exécution des gouvernements qui reçoivent des financements au titre de mécanismes de financement des pertes et des préjudices³⁴ et souhaitent ancrer localement l'appui fourni en cas de pertes et de préjudices. Grâce une intégration plus systématique de programmes spécifiquement axés sur la question climatique ou intéressant ce domaine, le PAM utilisera l'atténuation des risques dans les systèmes alimentaires et la transformation de ces derniers comme principaux points d'entrée de l'action climatique. Il centrera ses efforts sur les systèmes alimentaires locaux durables et résilients profitant aussi aux personnes souvent exclues des investissements en faveur de l'adaptation aux changements climatiques – notamment les femmes, les jeunes et les groupes autochtones. Par exemple, avec le concept des repas scolaires respectueux de la planète, le PAM donne un coup de pouce ciblé qui contribue à la réduction des pratiques agricoles non durables³⁵, à la prévention du gaspillage de nourriture dans les chaînes d'approvisionnement, à la transposition à plus grande échelle des solutions de chauffage et d'énergie propres et à la promotion de l'éducation sur les changements climatiques.

Effet direct 3: Les politiques, les fonds et les programmes internationaux promeuvent la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le cadre de l'action climatique

24. **Sensibilisation à l'action climatique à l'échelle mondiale:** tirant parti de sa présence dans les processus, les réseaux et les partenariats multilatéraux de haut niveau, le PAM plaide pour la prise en compte de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans les politiques de portée mondiale, les mécanismes de financement et les initiatives thématiques ayant trait aux changements climatiques. Dans ce contexte, il s'efforce aussi de favoriser la participation active des femmes et des filles à l'action climatique internationale^{36, 37}.

³³ Le PAM est accrédité auprès du [Fonds vert pour le climat](#) (site Web en anglais seulement) et du [Fonds pour l'adaptation](#) (site Web en anglais seulement).

³⁴ La 28^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a donné lieu au lancement du nouveau fonds pour les pertes et les préjudices. Le texte de la décision est disponible [ici](#).

³⁵ PAM. 2023. [WFP's Approach to Planet Friendly School Meals](#).

³⁶ Pour en savoir plus, voir PAM. 2020. [The power of gender equality for food security: Closing another gender data gap with a new quantitative measure](#).

³⁷ Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. 2023. [Feminist Climate Justice: A Framework for Action](#).

25. Le PAM est bien placé pour conduire ces activités, en sa qualité actuelle d'observateur actif du processus de la Conférence des Parties (COP) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de membre des groupes d'experts techniques associés³⁸, de membre du sous-groupe du Comité permanent interorganisations sur le climat et de membre du groupe consultatif technique du Réseau de Santiago pour les pertes et préjudices³⁹ récemment créé. Le PAM continuera de participer activement à des initiatives thématiques mondiales comme l'initiative "Alertes précoces pour tous", le Partenariat pour une action rapide tenant compte des risques, le Mécanisme de financement des observations systématiques et l'initiative " Bouclier mondial contre les risques climatiques", parmi d'autres⁴⁰.
26. **Plaider pour la conduite d'une action climatique dans les contextes fragiles:** en complément de l'action qu'il mène dans les arènes politiques internationales, le PAM plaidera, en collaboration avec des partenaires du système des Nations Unies ou extérieurs au système, pour que les flux de financement en faveur de l'action climatique profitent plus largement aux personnes confrontées à la triple crise de la vulnérabilité climatique, de la fragilité et des conflits, et de l'insécurité alimentaire. Sur la base de son engagement à appuyer la Déclaration de la COP 28 relative au climat, à l'aide d'urgence, au relèvement et à la paix⁴¹, le PAM a formulé des ambitions globales quantifiables et mis en place une réserve de projets visant à intensifier l'action climatique dans les contextes fragiles⁴².
27. En étroite collaboration avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, le PAM appuiera la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres processus multilatéraux en fournissant des contributions analytiques et techniques pour soutenir la mise en pratique de la Déclaration de la COP 28 sur l'alimentation et l'agriculture⁴³. Cette déclaration marque un tournant car il y est officiellement reconnu qu'il faut transformer les systèmes alimentaires et l'agriculture pour atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris et limiter le réchauffement mondial⁴⁴.

³⁸ Le PAM est membre du [Groupe d'experts techniques de la gestion globale des risques](#) associé au Mécanisme international de Varsovie (site Web en anglais seulement).

³⁹ Le groupe consultatif technique fournira un appui au Conseil consultatif du [Réseau de Santiago pour les pertes et préjudices](#), qui est dirigé par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (site Web en anglais seulement).

⁴⁰ De plus, le PAM restera actif dans ses partenariats avec [CREWS](#) (initiative sur les systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques) et le Forum sur le développement de l'assurance.

⁴¹ Voir la [Déclaration de la COP 28 relative au climat, à l'aide d'urgence, au relèvement et à la paix](#) (site Web en anglais seulement).

⁴² Pour en savoir plus, voir PAM: [Climate and Resilience Investment Acceleration Pipeline](#).

⁴³ Voir la [Déclaration de la COP 28 relative à l'agriculture durable, aux systèmes alimentaires résilients et à l'action climatique](#) (site Web en anglais seulement).

⁴⁴ Pour en savoir plus, prière de consulter les objectifs généraux de l'[Accord de Paris](#).

Catalyseurs essentiels

28. **Financement:** le PAM doit être prêt à répondre aux besoins en matière de sécurité alimentaire et de nutrition dans un contexte de risques de plus en plus hostile et en pleine évolution. Compte tenu de la recrudescence prévue des chocs et facteurs de perturbation d'origine climatique au cours des prochaines années, il faudra investir d'une manière plus ciblée pour que toutes les opérations du PAM soient compatibles avec l'action climatique et tiennent compte des risques. Il s'agira notamment de s'assurer que les opérations du PAM liées à la chaîne d'approvisionnement sont plus écologiques et reposent sur une analyse des risques. Parallèlement au renforcement des PSP avec l'appui de fonds bilatéraux et multilatéraux en faveur de l'action climatique⁴⁵ et à l'intégration de différentes sources de financement en faveur de l'action humanitaire, du développement ou de l'action climatique et de sources de financement thématiques, le PAM élargira et diversifiera ses sources de financement pour mobiliser des financements pluriannuels plus souples et prévisibles en faveur des programmes relatifs au climat et à la résilience⁴⁶. De plus, il renforcera ses systèmes de suivi internes de manière à pouvoir suivre les financements spécifiquement axés sur l'action climatique ou intéressant ce domaine, et à pouvoir en rendre compte.
29. **Partenariats:** dans le cadre du plan d'exécution de la politique en matière de changements climatiques, le PAM recensera ses partenariats existants aux niveaux mondial, régional et national concernant des activités spécifiquement axées sur le climat ou intéressant ce domaine. Sur la base de cette analyse, il établira et renforcera les partenariats pertinents avec les partenaires gouvernementaux, les équipes de pays des Nations Unies, les institutions financières internationales, les ONG, les donateurs du secteur public et du secteur privé, les institutions philanthropiques et les fondations, et les partenaires en matière de recherche, de connaissances et de communication afin que son portefeuille d'activités relatif à l'adaptation aux changements climatiques et à la gestion des risques climatiques bénéficie d'un appui de qualité⁴⁷.
30. Dans le souci d'améliorer la qualité et l'impact des programmes de pays des Nations Unies, le PAM travaillera avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à la mise en œuvre d'une stratégie conjointe pour l'action anticipée⁴⁸ visant à protéger la sécurité alimentaire des populations et à améliorer la couverture géographique et le degré d'anticipation des mécanismes de prévision des chocs touchant l'agriculture et la sécurité alimentaire. Parmi les autres priorités, le PAM et la FAO fourniront un appui harmonisé et interdépendant aux fonds et politiques climatiques internationaux, en faveur de leurs priorités en matière d'alimentation et d'agriculture durables – sur la base de la Déclaration de la COP 28 relative à l'alimentation et à l'agriculture⁴⁹ et du processus du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires. La collaboration avec le Fonds international de développement agricole portera essentiellement sur l'atténuation des risques dans les filières agricoles à l'intention des petits exploitants, notamment grâce à des programmes relatifs aux dispositifs d'assurance, et sur la mise en place et la transposition à

⁴⁵ Voir la note de bas de page 33.

⁴⁶ Le PAM veillera aussi à ce que les stratégies des bureaux de pays relatives aux partenariats et à la mobilisation de ressources tiennent compte des sources de financement de l'action climatique à l'appui de la mise en œuvre des plans stratégiques de pays, s'il y a lieu.

⁴⁷ La politique en matière de changements climatiques est harmonisée avec la [Stratégie en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé pour 2020–2025](#) (WFP/EB.2/2019/4-A/Rev.1).

⁴⁸ FAO et PAM. 2023. *FAO-WFP Anticipatory Action Strategy: Scaling up anticipatory actions to prevent food crises*.

⁴⁹ Voir la [Déclaration de la COP 28 relative à l'agriculture durable, aux systèmes alimentaires résilients et à l'action climatique](#) (site Web en anglais seulement).

plus grande échelle de pratiques et technologies d'adaptation aux changements climatiques dans les systèmes alimentaires à haut risque.

31. **Effectifs:** dans le cadre du plan d'exécution de la politique en matière de changements climatiques, le PAM investira d'une manière ciblée dans les ressources humaines pour atteindre les objectifs de cette politique. Il s'agira notamment de renforcer les capacités du personnel dans des domaines tels que la politique en matière de changements climatiques, le financement de l'action climatique et les programmes spécifiquement axés sur le climat ou intéressant ce domaine; de recruter du personnel spécialisé doté de compétences complémentaires pour renforcer les capacités relatives à l'action climatique dans les fonctions pertinentes à tous les niveaux du PAM; et de concevoir un modèle de déploiement permettant de mettre plus rapidement le savoir-faire technique spécialisé à la disposition des bureaux de pays. Les cycles de rotation du personnel et les contrats d'emploi seront révisés en vue de recruter, de fidéliser et de former le meilleur capital humain possible au PAM en ce qui concerne les questions liées aux changements climatiques. Les activités liées aux ressources humaines relevant de la présente politique s'inscriront dans une stratégie à trois volets "Buy, build or borrow" (acheter, créer ou emprunter)⁵⁰ en vue de renforcer les capacités internes, d'acquérir des savoir-faire thématiques externes et de mobiliser un appui à la faveur de détachements ou d'accords de partenariat de réserve.
32. **Données, recherche et éléments factuels:** le PAM renforcera ses outils d'analyse et sa base d'éléments factuels pour appuyer la planification, l'investissement et la prise de décisions dans les domaines de l'adaptation aux changements climatiques, de la gestion des risques climatiques et des programmes axés sur la résilience. En s'appuyant sur les systèmes de suivi et d'évaluation des programmes spécifiquement axés sur le climat ou intéressant le climat, le PAM produira des données et des éléments factuels en collaboration avec un large éventail de partenaires de recherche pour éclairer les interventions menées dans le cadre des programmes et les processus politiques. Lors de la conception de projets spécifiquement axés sur le climat au niveau communautaire, le PAM recueillera et utilisera des données quantitatives et qualitatives ventilées par sexe et par âge qui lui permettront de définir les activités prioritaires et exploitera les analyses nationales et régionales, récentes ou en cours, de la problématique femmes-hommes pour accroître la participation des femmes et des filles issues en particulier des groupes marginalisés. De plus, le PAM mettra à jour sa stratégie pluriannuelle en matière de recherche sur les changements climatiques et la sécurité alimentaire, où figurent une analyse du rapport coûts-avantages de différentes options d'adaptation et des évaluations d'impact de son portefeuille de programmes et de projets. Il renforcera les collaborations existantes et établira de nouveaux partenariats axés sur la recherche et la production d'éléments factuels. En lien avec l'exécution des projets, le PAM utilisera ses capacités d'analyse, de suivi et d'évaluation, y compris les évaluations d'impact et les évaluations décentralisées, pour suivre les résultats obtenus au titre des différents effets directs définis dans la présente politique.

⁵⁰ Le "WFP's Climate Learning Certification Programme" vise à doter le personnel du PAM des connaissances et des compétences nécessaires pour interagir avec les donateurs et les gouvernements des pays au sujet des programmes relatifs au climat.

Liste des sigles utilisés dans le présent document

COP	Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
ONG	organisation non gouvernementale
PSP	plan stratégique de pays